

Être au chômage ou au RSA, ce n'est pas un choix !

Le gouvernement vient d'annoncer un nouveau durcissement des règles de l'assurance chômage. Il s'agit de la 4^{ème} « réforme » réductrice et punitive des demandeurs d'emplois depuis 2017 !

Désormais, pour être indemnisé un demandeur d'emploi devra avoir travaillé 8 mois (aujourd'hui 6 mois) sur une période de 20 mois (contre 24 mois aujourd'hui pour les – de 54 ans et 36 mois pour les + de 54 ans) et la durée de versement de l'allocation sera réduite de 3 mois passant de 18 mois à 15 mois.

Le gouvernement modifie également les seuils d'indemnisation pour les seniors pour n'en fixer qu'un seul à 57 ans. Les grands perdants seront donc les personnes de 55 et 56 ans, qui passeront de 27 à 15 mois d'allocations. Maigre mesure « sociale » annoncée pour favoriser la reprise d'emploi des seniors, la création d'une prime "*bonus emploi senior*" d'une année seulement afin de compenser un emploi repris avec un salaire inférieur au précédent.

FO condamne des mesures qui vont frapper durement les demandeurs d'emplois les plus précaires et vulnérables en particulier les jeunes, les personnes sous contrats fragmentés et les seniors

FO relève que ces mesures devraient générer une économie de 3,6 milliards d'euros et dénonce la volonté du gouvernement de vouloir réduire le déficit public sur le dos des demandeurs d'emplois.

FO attaquera l'ensemble des décrets pris en application de cette réforme devant le Conseil d'Etat.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 27 mai 2024